



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le onze septembre à 20 heures 00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mme BEUSTE Nejma.

La séance est publique

Etaient présents :

M. DE MERITENS Richard

M. FARAMOND Richard

Mme. ANDREU-DOUGNAC Marie-Dominique

M. TROYES Jacques

Mme. LELEU Séverine

Mme FAUP Katia

M. SERVAT Jacques

M. PUJOL Julien

Représenté : JACOB Cyril représenté par LELEU Séverine

Absents : DENAT Xavier, FAUP Guillaume

Date de la convocation : le 05 septembre 2017

Secrétaire de séance : FAUP Katia

Madame le Maire ouvre la séance à 20h13

Ordre du jour :

1. Vacance poste adjoint au maire. Nomination d'un adjoint
2. Décision modificative n° 3/2017
3. Prise en charge déficit portage repas Ercé exercice 2016
4. Demande de subvention CAF (achat matériel ALAE)
5. Acquisition lame chasse-neige
6. Questions diverses

Informations :

- Proposition d'achat de Mme Mendizabal et Mr Fourcassié garage colonie Garbet
- Demande de mise à disposition (location ou vente) garage colonie Garbet par l'association ça tourne en bon
- Demande de mise à disposition (location ou vente) garage colonie Garbet en vue d'un projet de création de garage mécanique
- Travaux de voirie 2017
- Mouvement du personnel communal
- Réclamation Mr Henry pour nuisance sonore horloge de l'église
- Courrier au Département relatif à la sécurisation zones Vival/Ets Rozès et Al Pla

1. Vacance poste adjoint au maire. Nomination d'un adjoint

Mme le Maire rappelle la vacance d'un poste d'adjoint et propose la nomination d'un membre du conseil municipal à ce poste.

Mme le Maire explique les deux possibilités :

Soit :

- Le conseil nomme un nouvel adjoint au poste qui est vacant (poste de 2ème adjoint)

Soit :

- Le conseil vote la nomination d'un adjoint qui prendra automatiquement la 4^{ème} place d'adjoint et les autres remonteront automatiquement dans l'ordre du tableau

Mme le Maire propose que l'adjoint nouvellement élu occupe le dernier rang des adjoints (4ème).

Mme le Maire demande qui se présente au poste d'adjoint.

Mr DE MERITENS Richard est le seul à se présenter.

Mr TROYES demande si le rang des adjoints est lié aux indemnités de fonction.

Mme le Maire lui répond que le versement de l'indemnité de fonction à un adjoint est conditionné par l'existence d'une délégation de fonctions donnée par le Maire. Le rang occupé n'a donc aucune incidence.

20h21 arrivée de Mr PUJOL Julien

Mme le Maire lui fait part des éléments évoqués. Mr Pujol indique qu'il ne souhaite pas se présenter au poste d'adjoint.

Mme le Maire met au vote la nomination de Mr De Meritens au poste de 4^{ème} adjoint (vote à bulletin secret).

Votants : 10	Pour : 7	Contre : 2	Abstention : 1
---------------------	-----------------	-------------------	-----------------------

2. Décision modificative n° 3/2017

Mme le Maire présente la décision modificative.

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	19 000.00	
7022	Produits services		19 000.00
TOTAL :		19 000.00	19 000.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
1641	Emprunts en euros	50 000.00	
2128	Autres agencements et aménagements	9 500.00	
2313	Constructions	21 500.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		19 000.00
1323	Subv. non transf. Départements		12 000.00
1641	Emprunts en euros		50000.00
TOTAL :		81 000.00	81 000.00

Mme le Maire met au vote le point n° 2.

Votants : 10	Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

3. Prise en charge déficit portage repas Ercé exercice 2016

Mme le Maire indique aux membres qu'elle a reçu le montant de la participation de la commune au déficit du service portage de repas (Ehpad Ercé).

Elle indique que le déficit de cette activité s'élève à 2 834.64€ en 2016, et 1821 repas servis au total.

Elle précise que pour l'année 2016 il y eu 1821 repas servis, un déficit de 2 834.64 €

Cinq Oustois bénéficient du portage des repas soit 796 repas, ce qui représente 1 239.08 € de participation au déficit de l'EHPAD d'Ercé.

Mme le Maire demande s'il y a des questions concernant ce point à l'ordre du jour.

Mme ANDREU-DOUGNAC demande s'il y a moins de personne bénéficiant du portage des repas en 2017 qu'en 2016.

Mme le Maire répond qu'elle n'a pas encore les éléments de 2016, l'année n'étant pas terminée.

Elle rappelle que ce service est aujourd'hui assuré par l'Ehpad de Saint Lizier.

Mme le Maire met au vote la prise en charge du déficit de l'année 2016.

Votants : 10	Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

4. Demande de subvention CAF (achat matériel ALAE)

Mme Le maire indique d'un besoin en équipement pour l'ALAE est nécessaire, pour un montant estimé à 2202.20 €.

Elle informe les membres que cet acquisition peut être en partie financée par la CAF (entre 50 et 80%).

Afin de pouvoir demander cette participation à la CAF, elle demande l'avis du Conseil Municipal.

Mme le Maire demande aux membres l'autorisation de faire appel aux subventions de la CAF pour éventuels dossiers à venir, après consultation de la commission école.

Mme le Maire met au vote le point n° 3.

Votants : 10	Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

5. Acquisition lame chasse-neige

Mme le Maire demande à Mr PUJOL de présenter ce point à l'ordre du jour.

Mr Pujol décrit techniquement la lame chasse-neige demandée et explique que c'est une lame conçue pour pouvoir déneiger les routes même lorsqu'il n'y a pas beaucoup de neige et donc éviter de les abîmer.

Mme le Maire indique le prix qui est de 1 800 € HT.

Mr PUJOL confirme que le prix est convenable et surtout minime face aux travaux de voirie que la lame actuelle peut engendrer (chaussée abimée).

Mme le Maire met au vote l'achat de la lame chasse-neige.

Votants : 10	Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

Questions diverses :

1. Mr PUJOL demande la date de début de la coupe de bois prévue.
Mme le Maire répond que cette coupe est prévue courant 2018.
2. Mme LELEU demande si les repas de la cantine sont toujours fournis par la maison de retraite St Joseph.
Mme le Maire lui confirme que c'est toujours le cas.

Informations :

1. Mme le Maire demande au conseil s'ils ont bien reçu la proposition d'achat de Mr Fourcassié Félix et Mme Mendizabal Lola concernant le garage de la colonie du Garbet. Le conseil confirme la réception de ce courrier.
Mme le Maire indique que la commune a eu 3 propositions d'acquisition de ce garage :
 - Une proposition d'achat par Mr Fourcassié et Mme Mendizabal (Fablab) afin de pouvoir y installer une fraiseuse à commande numérique pour l'acier (matériel qui ne peut pas installer dans la longère à cause du bruit qu'elle peut engendrer, ce » qui est incompatible avec leur activité de formation.
 - Une proposition de location ou d'achat par l'association « Ça tourne en bon » afin de pouvoir commencer une activité commerciale
 - Une proposition de location par une personne en résidence secondaire à Oust ouvrir un garage de réparation de moto (déjà en activité sur Toulouse mais souhaite s'installer définitivement sur la commune).

Mme le Maire indique que ce point sera voté d'ici la fin de l'année 2017.

2. Mme le Maire demande à Mr SERVAT de faire le point sur les travaux de voiries qui ont commencé
Mr SERVAT prend la parole et explique que les travaux ont commencé il y a 15 jours.
 - À Anilac la partie haute a été refaite, la partie basse (chemin qui va à Roume, Arriou) également
 - Au Plech, seulement la place été prévue puis les petites routes ont également été faites.Mr PUJOL intervient et explique que les petites routes n'avaient pas été prévus car les descentes d'eau de certaines habitations n'avait pas été faites et que par conséquent l'eau qui ruissèle sur la route abime le goudron.
Mr SERVAT explique donc que les routes ont été finalement faite pour pas pénaliser les habitants qui avaient fait leur descente d'eau.
Mr TROYES demande à Mr SERVAT les retours des habitants du Plech.
Les travaux de voirie sur la route de Paloubart n'ont pas encore commencé.
Mme le Maire demande où en sont les travaux de trottoirs à Roquemaurel.
Mr SERVAT lui répond qu'avec le mauvais ils ne sont pas terminés.
Mme LELEU demande ce qu'il va y avoir par-dessus le goudron.
Mr SERVAT lui répond que ce sera donc soit de la sabline, soit des petits gravillons.
3. Mme le Maire propose ensuite de faire un point sur le personnel communal depuis la rentrée.
Elle informe que :

- Mme BARASCUD Nadine, qui assurait la direction de l'ALAE, est en disponibilité pour convenance personnelle depuis le 1^{er} septembre 2017. C'est donc Mme GUINGUAND Julie qui l'a remplacé et qui a pris ses fonctions 1 semaine avant la rentrée en tant que contractuel et a pris ces fonctions par mutation au 1^{er} septembre 2017. Elle assure la direction de l'ALAE, tous les jours sauf le jeudi de 7h30 à 9h, renforce les temps scolaire le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h, est présente sur les temps repas à la cantine et assure aussi l'ALAE du soir de 16h30 à 18h30 du lundi au vendredi sauf le mercredi.

- Mme VIE Stacy a souhaité interrompre son contrat début Août pour déménagement et a donc quitté la région, et n'a pas été remplacé cet été car il n'y avait pas de besoin spécifique. Mme Vié assurait l'entretien des locaux tous les jours de l'école, l'accompagnement des enfants pendant le temps repas et pendant les activités du jeudi après-midi (NAP).

Mme Delort Dominique a pris le relais sur ces fonctions.

Melle DURAN Marion intervient également le jeudi après-midi sur les temps NAP pour renforcer l'équipe animation.

Mme le Maire informe que Mme Guinguand l'a contacté car deux soirs par semaine le nombre d'enfant de 16h30 à 18h30 à l'ALAE est trop élevé. Mme le Maire propose pour répondre aux besoins des parents de renforcer l'équipe avec Mme Delort.

4. Mme le Maire aborde la demande que Mr HENRY Julien a déposé auprès de la mairie qui consiste à faire cesser les sonneries civiles nocturnes c'est-à-dire le son des cloches de l'église de 22h à 7h car cela perturbe le sommeil de sa famille.

Elle donne lecture du courrier de Mr Henry.

Mr SERVAT et Mme ANDREU propose de faire un sondage auprès des habitants du village pour savoir s'ils veulent faire cesser les cloches ou bien les maintenir.

Mr TROYES intervient et demande, dans le cas où la requête de Mr HENRY Julien serait acceptée, quel coût cela représenterait.

Les membres du conseil décident de faire un sondage auprès de la population à ce sujet.

5. Mme le Maire donne la parole à Mr FARAMOND, qui informe que la commune a demandé une limitation de vitesse à 70km/h à partir de l'embranchement de Vic d'Oust, ainsi qu'un marquage au sol d'une ligne continu à partir de l'embranchement de Vic d'Oust et avec ligne mixte au niveau de la zone commerciale, c'est-à-dire pointillés tracé sens Oust-Kercabanac afin de permettre l'accès aux commerces.

Mme FAUP demande si la commune ne peut pas agir également concernant les véhicules qui se garent le long de la route pour se rendre au Vival car c'est très dangereux pour les personnes qui sortent du parking (il n'y a donc aucune visibilité).

Mme le Maire indique que la même demande a été faite concernant la route de « Al Pla ».

6. Mme le Maire annonce que l'audience prévue en septembre (affaire maison forestière) n'a pas pu avoir lieu, le juge n'étant pas présent à l'audience.

Mme le Maire remercie les membres et lève la séance à 21h50.

Le Maire
N. Beuste

